



Pythoud-Gaillard Chantal, Schnyder Erika

Mesures à développer pour améliorer l'adaptation de l'habitat des Senior-e-s

Cosignataires : 6

Réception au SGC : 10.04.21

Transmission au CE : *12.04.21

Dépôt et développement

L'offre d'appartements adaptés aux senior-e-s est en constante augmentation. Cependant le coût de ces appartements reste encore trop souvent inabordable pour les modestes rentiers.

Le fait est aussi que la grande majorité des personnes âgées aimerait rester dans son cadre de vie habituel. Mais il est constaté que, pour la plupart, l'habitat contient des barrières architecturales importantes susceptibles de les mettre en danger. La question du logement « adéquat » des personnes âgées va prendre une ampleur considérable dans les prochaines décennies. Aujourd'hui, la personne âgée s'adapte à son logement plutôt qu'elle n'adapte celui-ci à son état, jusqu'à l'accident. L'exemple est fréquent où la chute provoquant une fracture, est suivie d'une opération, d'une hospitalisation ou d'une perte d'autonomie importante, empêchant le retour à domicile, qui conduit inéluctablement à une entrée en EMS. C'est exactement ce que nous devons éviter si nous ne voulons pas construire de nombreux EMS supplémentaires. L'adaptation du logement n'est pas qu'un problème individuel, il est éminemment collectif et politique. Une année en EMS anticipée coûterait environ Fr. 100'000.- à la collectivité. Sachant que les projections démographiques du canton de Fribourg prévoient une augmentation de plus de 280 % du nombre de personnes de plus de 80 ans entre 2020 et 2045, l'enjeu du maintien à domicile est primordial.

L'adaptation de l'habitat existant revêt une importance majeure.

Force est de constater que l'évaluation et l'adaptation de l'habitat des personnes âgées ne sont pas suffisamment développées. Rappelons la nécessité de réfléchir à temps à la qualité de l'habitat pour pouvoir en garder la maîtrise. C'est avant 75 ans que l'on devrait se préoccuper de l'aménagement de son logement car c'est à ce moment que l'on a les moyens intellectuels et physiques pour prévoir son avenir. **Les études sont nombreuses pour démontrer que des aménagements adéquats retardent significativement la dégradation de l'état de santé et le degré de dépendance des personnes âgées. Il faut lever ce tabou en améliorant l'information et en incitant financièrement les personnes âgées et les propriétaires immobiliers à engager des réflexions autour de la qualité de leur logement.**

Faute de demande, le canton a stoppé le subventionnement du projet Qualidomum de Pro Senectute qui avait pour but d'évaluer par une ergothérapeute les aménagements à mettre en place pour adapter le logement en fonction des besoins de la personne. Il y a lieu de se poser la question de la sensibilisation des senior-e-s aux risques qu'ils encourent dans leur logement. D'une part, il est nécessaire de les informer des possibilités d'adapter leur logement et, d'autre part, de soutenir financièrement les aménagements nécessaires car souvent leurs coûts sont dissuasifs. La possibilité de subventionnement serait à développer.

Il serait utile de rendre attentifs, les propriétaires et les régies, à l'importance d'aménager les logements de manière à les rendre plus adaptés aux besoins des senior-e-s. **Des mesures telles que des déductions fiscales du même ordre que pour des frais d'entretien ou des mesures d'économie d'énergie seraient incitatives (de telles mesures ont l'avantage de concerner tous les propriétaires**

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

immobiliers, seniors ou non). Lors de rénovations des habitations, une incitation à les rendre senior-compatibles pourrait être versée par le canton, sous forme d'aide financière directe, mais aussi sous forme de déductions fiscales plus élevées sur une certaine période (et non en une seule fois) afin de tenir compte de ces adaptations et/ou des éventuelles pertes de rendement (notamment si les modifications réduisent les surfaces d'habitation et, par conséquent, les loyers).

Dans le cas où le senior se voit refuser par la gérance immobilière l'accès à un appartement adapté, en raison d'une solvabilité estimée insuffisante, des solutions devraient être proposées, soit par des conventions ou des garanties à négocier.

Les coûts à charge de l'Etat pour l'adaptation de l'habitat des senior-e-s sont à considérer comme un investissement qui finalement sera moins onéreux que les coûts des hospitalisations et des séjours en EMS, sans parler des coûts en souffrances physiques et psychologiques pour ces personnes âgées.

Nous attendons du Conseil d'Etat qu'il étudie toutes les mesures possibles pour améliorer, favoriser l'adaptation de l'habitat des senior-e-s et en soutenir l'accessibilité financière, et qu'il définisse un plan chronologique de mise en oeuvre.

—